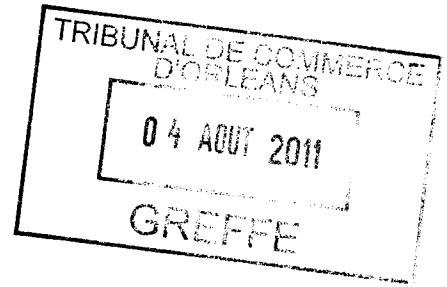


SAS DERET HDI
331 ancienne route de Chartres
45770 SARAN



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 21 JUIN 2011**

L'an deux mil onze,
le vingt et un juin à huit heures trente,

Les actionnaires de DERET HDI, société par actions simplifiée au capital de 37 000 € ayant son siège social à SARAN (45770) 331 ancienne route de Chartres, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le n° 480 760 040

se sont réunis au siège social sur convocation qui leur en a été faite par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert DERON, Président non associé.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

Frédéric DERET	3 330 actions
SARL MDM représentée par Lucien DERET	370 actions

Soit, total des actions représentées :	<u>3 700 actions</u>
--	----------------------

Monsieur MARGRY, représentant la société ARCHE, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est *présent*.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des actions composant le capital social.

L'assemblée ainsi valablement constituée peut donc délibérer.

Three handwritten signatures in black ink, located at the bottom right of the page.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- les statuts de la société
- la feuille de présence à l'assemblée certifiée exacte par les membres du bureau
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- la copie des lettres de convocation
- le rapport de gestion du Président
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- le texte des résolutions proposées

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- ↳ lecture du rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- ↳ lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les conventions prévues par l'article L 227-10 du Code de Commerce
- ↳ approbation de ces rapports et examen des comptes annuels
- ↳ affectation des résultats
- ↳ renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- ↳ questions diverses

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- ↳ proposition d'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés de la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-129 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail.
- ↳ pouvoirs à donner

Connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, les actionnaires ont pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'activité et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuvent l'inventaire et les comptes tels qu'ils ont été établis par les dirigeants et qui font apparaître un résultat déficitaire de -77 832 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans leur rapport de gestion.

En conséquence, ils donnent quitus entier au Président pour l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions prévues par l'article L 227-10 du Code de Commerce en prend acte.

Chacune de ces conventions, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, l'intéressé concerné par la convention n'ayant pas pris part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires décident d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élevant à -77 832 € de la manière suivante :

↪ en totalité au compte « report à nouveau » - 77 832 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant étant arrivé à échéance, décide :

➤ de renouveler le mandat de la société ARCHE, commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

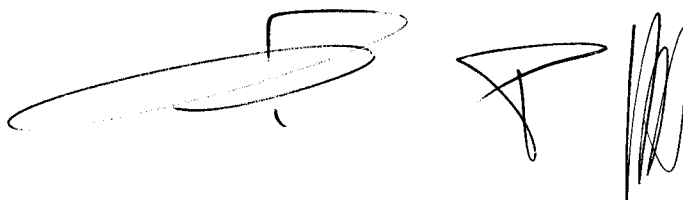
➤ de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Patrice BILLAULT, commissaire aux comptes suppléant, et de nommer en remplacement Monsieur Yves MOREL 110 avenue de la République 75011 PARIS, né le 03/11/1961 à PARIS (75018), pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

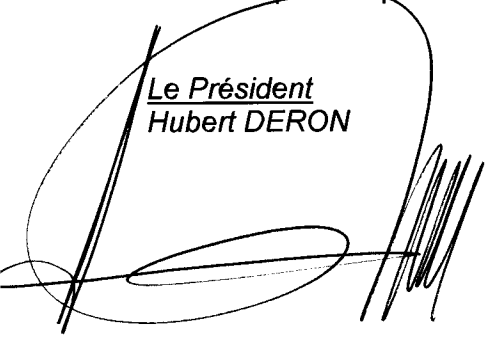
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide de ne pas arrêter le principe d'une augmentation de capital d'un pour cent maximum, réservée aux salariés de la société, en application des dispositions des articles L.225-129 -6 et L.225-138 IV du Code de commerce et de l'article L.443-5 du Code du travail.



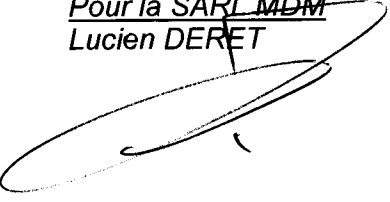
Le Président ne soumettra donc pas dans les trois mois des présentes à l'actionnaire unique les modalités de réalisation de cette augmentation de capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

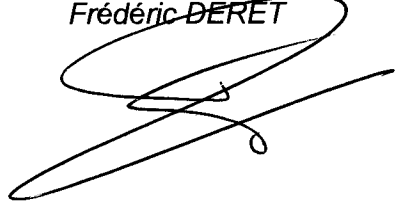
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à neuf heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.



Le Président
Hubert DERON



Pour la SARL MDM
Lucien DERET



Frédéric DERET